

DELIBERATION DDB2023_024

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	40
Votants	47
Pouvoirs	7

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le

LE 27 avril 2023, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : ADHÉSION DU GRAND PÉRIGUEUX À L'ASSOCIATION PÉRIGORD RAIL PLUS - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CAPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. LACOSTE, M. REYNET, Mme FAURE, M. PERPEROT, M. PARVAUD, Mme DOAT, M. MARSAC, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme LABAILS donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. SERRE donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. AMELIN donne pouvoir à Mme GONTHIER

PÉRIMOUV' : ADHÉSION DU GRAND PÉRIGUEUX À L'ASSOCIATION PÉRIGORD RAIL PLUS - POINT DELIBERANT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération des collectivités du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que l'association Périgourdine, Périgord Rail Plus vise depuis bientôt 30 ans à la promotion du transport ferroviaire en Dordogne en assurant notamment la défense des usagers.

Qu'à ce titre, Périgord Rail Bus vise par ses actions et ses conseils techniques à notamment :

- défendre et promouvoir les lignes ferroviaires en Dordogne
- améliorer les conditions de transport en milieu rural
- rechercher la complémentarité et la modernisation des moyens de transport
- représenter les usagers du rail auprès de divers organismes départementaux et régionaux
- améliorer la vie quotidienne de voyageur
- contribuer à l'avenir du train en Périgord
- être force de participations et de propositions

Qu'au-delà de ces missions qui font sens pour le Grand Périgueux au travers de son volet mobilité en lien avec l'étoile ferroviaire Périgueux, l'association est un appui stratégique pour le Grand Périgueux lors des réunions de travail avec la Région et la SNCF concernant l'offre ferroviaire qui serait à envisager sur le territoire.

Qu'en effet, la mise en service de la navette ferroviaire sur l'axe Mussidan – Niversac, depuis juillet 2022, ne doit pas être considérée comme un aboutissement de la stratégie des mobilités à l'égard de ce mode de déplacements mais bien comme une armature qui peut et doit évoluer notamment avec l'enrichissement continu de l'offre, et d'autant plus nécessaire désormais sur l'axe Périgueux Limoges afin d'avoir une réelle complémentarité territoriale et un équilibre géographique de la desserte.

Que cette complémentarité et cet équilibre de l'offre passe nécessairement par une interaction avec les besoins des usagers dont l'association en assure une représentation et une exhaustivité des demandes. Ce en ayant un regard objectif associé à une vision technique au regard de la complexité des mécanismes ferroviaires pour adapter l'offre qui repose avant tout sur des enchaînements qui doivent être pris en compte pour éviter de mettre en concurrence les territoires.

Qu'enfin, l'association assure une veille technique et législative sur la réglementation ferroviaire (exemple : règles d'aménagement aux abords d'un Passage à Niveau ou législation concernant les riverains des voies ferrées – travaux) et permet d'obtenir des conseils techniques toujours précieux.

Qu'autant d'atouts qui trouvent un écho dans les apports que l'association peut proposer au Grand Périgueux.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'adhérer annuellement à l'association Périgord Rai euros ;

- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 15/05/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/05/2023	Périgueux, le 15/05/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

